

Concours de création de courts métrages documentaires

Organisé par le festival " Des Images Aux Mots"

REGLEMENT

Le festival de films "Des Images aux Mots", association à but non lucratif, a décidé dans le cadre de son édition de février 2015, de stimuler et promouvoir la production locale de documentaires courts reflétant plus particulièrement la vie des personnes LGBT (Lesbiennes, Gay, Bi, Trans) à Toulouse et en Midi-Pyrénées.

La thématique choisie pour cette première édition est : SACREES FAMILLES !

L'idée est de rendre compte de réalités ayant trait à la relation entre les "familles" (au sens le plus large du terme) et la vie des personnes LGBT en Midi-Pyrénées. Cela peut être lié à l'actualité ou non. Des critères tels que la pertinence de l'idée, l'originalité de l'approche, la motivation des candidat-e-s seront pris en compte par le jury.

A - Déroulement du concours :

1 - Vers le 10 décembre 2014, l'appel à projet est lancé notamment sur internet et les réseaux sociaux. Les candidat-e-s doivent envoyer au festival avant le 20 janvier 2015 à minuit un dossier comprenant :

- . un CV. Une expérience et/ou une formation dans la réalisation audiovisuelle sera appréciée. Les personnes doivent être majeures.
- . une lettre expliquant leur souhait de réalisation audiovisuelle et exposant - en une quinzaine de lignes - le sujet qu'elles souhaitent aborder et les atouts de connaissance du sujet et de connaissances techniques dont elles disposent pour mener à bien la réalisation vidéo.

2 – Entre le 21 et le 25 janvier 2015, au vu des courriers reçus, un jury composé par l'association DIAM sélectionne six projets (plus deux en réserve en cas de défection parmi les six retenus). Le jury n'a pas à justifier ses choix. Il en informe les candidat-e-s. Pour être confirmé-e-s les candidat-e-s sélectionné-e-s doivent retourner un formulaire où ils-elles s'engagent à participer activement à l'atelier de travail qui se déroulera pendant le festival (voir ci-dessous) et à faire de leur mieux jusque fin octobre 2015 pour réaliser techniquement, avec leurs propres moyens, leur vidéo.

B – Avantages pour les personnes sélectionnées.

1 – Promotion

Le festival fait la promotion de concours et des participant-e-s

2 - Phase de préparation des vidéos

Pendant le festival, les six réalisateurs-trice-s sélectionné-e-s bénéficient d'un atelier de travail réparti en plusieurs séances entre le 1 et le 8 février 2015, si possible le week end ou en fin de journée.

a) L'atelier a pour but d'aider le-la réalisateur-trice du documentaire vidéo à approfondir sa motivation, à développer son idée originale et à préparer sa réalisation effective.

b) Dans le cadre de l'atelier, le-la réalisateur-trice aura l'opportunité de rencontrer d'autres réalisateurs-trices et de commencer à créer un réseau de compétences en production pour lui venir en aide.

c) Trois personnes "accompagnatrices" seront désignées par DIAM pour apporter aux réalisateurs-trices des connaissances sur la réalisation d'une vidéo, le filmage des personnages (comment leur donner du naturel), les aspects techniques (y compris la planification du tournage) et les contraintes légales (autorisations de tournage, droits d'auteurs, droits à l'image), et pour réfléchir aux moyens de le distribuer.

d) Des intervenants professionnels seront sollicités, provenant notamment de l'Ecole Supérieure d'Audiovisuelle (ESAV), de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), du Service de l'Audiovisuel du Conseil Régional, de France 3. Les réalisateurs-trices présents pour le festival seront appelé-e-s à partager leurs expériences.

e) Seront projetés au cours de l'atelier six courts métrages ayant été primés dans des festivals ces vingt dernières années, afin que les réalisateurs-trices puissent échanger sur les éléments de réussite d'un court-métrage (par exemple : durée de la vidéo, dialogues, approche du sujet).

f) L'atelier abordera la question de la stratégie à mettre en œuvre pour que le court métrage soit vu, notamment grâce aux festivals LGBT.

3 – Phase de réalisation

Jusqu'au 30 octobre 2015, chaque réalisateur-trice, avec ses propres moyens, et une dotation de 100 euros attribuée par le festival, réalise son projet : durée entre 7' et 10', tournage en HD 24 images par secondes, son séréo, montage, mixage, finitions.

L'équipe du festival organise quatre réunions intermédiaires (en février, mai, juillet, septembre 2015) pour suivre et encourager les travaux en cours. Elle indique les citations qui doivent figurer au générique des vidéos réalisées (notamment le logo du festival ou les partenariats éventuels)

En novembre 2015, le festival visionne les vidéos réalisées et se réserve le droit de les diffuser lors du festival suivant.

4 – Phase de diffusion

- Les vidéos retenues sont diffusées en salle lors de l'édition 2016 du festival. Le festival fait la promotion de cette opération et des réalisateurs-trices sélectionnés. Il cherche à favoriser la diffusion des vidéos au delà du festival.
- Les réalisateurs-trices devront avoir pris toutes précautions pour respecter les droits d'auteur et les droits des personnes à l'image.
- Chaque réalisateur-trice restera propriétaire de son oeuvre et pourra l'exploiter à sa guise. Le festival gardera le droit de diffuser sans contrepartie la vidéo (seule ou intégrée dans un film rassemblant plusieurs vidéos d'autres auteur-e-s) dans ses propres manifestations.

CLAUSES DIVERSES DU CONCOURS

- La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le concours, le présent règlement compris, sont strictement interdits.
- Les lauréats réaliseront leurs vidéos sous leur seule responsabilité. Notamment, l'association DIAM ne saurait être tenue pour responsable des dommages matériels ou moraux subis ou provoqués par les lauréats, à l'occasion de la réalisation de leurs films.

Adresse où envoyer les candidatures :

**Par courrier : Des images aux mots
55 chemin Cassaing
31500 Toulouse**

Par mail : contact@des-images-aux-mots.fr